



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Tarification EMAPS
Activités du mercredi

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 28
Abstentions :
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (Pouvoir à Mme Bayle), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absents : M. Chezeau.

Secrétaire : Mme Bayle

Dans un souci de faire perdurer la découverte des activités sportives aux enfants et de soutenir les clubs sportifs, il est proposé, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 le maintien des tarifs annuels.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les tarifs annuels à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 comme suit :

1 / Pour les enfants domiciliés sur la commune :

Soit en fonction du Quotient Familial :

<u>Tranches</u>	<u>Tarifs</u>
TR 1 : de 0 à 475 €	48 €
TR 2 : de 476 à 580 €	62 €
TR 3 : de 581 à 780 €	76 €
TR 4 : à partir de 781 €	90 €

2 / Pour les enfants non domiciliés sur la commune : 150 euros.

3 / Pour les sorties familles, un tarif de 5 euros sera demandé aux participants ne cotisant pas à l'année.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

